

Séminaires

Facturer en T2A - Impacts sur le recueil des données et leurs modalités de facturation

1ère journée : analyser les flux de données T2A, du PMSI à la Facturation et leurs conséquences sur l'organisation de la chaîne de facturation.

2ème journée : réflexion avec les participants sur l'organisation actuelle de leur établissement par rapport aux contraintes liées à ce nouveau mode de facturation.

A la demande de l'Établissement, cette session pourra être complétée par un accompagnement du SiiH dans la mise en œuvre et le suivi de la nouvelle chaîne de facturation.

Attention !

Ce séminaire s'adresse plus particulièrement aux différents référents sur le sujet (Responsable Admissions-Facturation, Médecin DIM, RSIO, ...) ayant une connaissance générale du PMSI et de la facturation du patient.

Rendez dès à présent une des quatre dates prévues : 8 et 9 Juin, 14 et 15 Septembre, 28 et 29 Septembre et 26 et 27 Octobre 2006.

Contact : Martine Skrypczak - Tél : 03 28 55 67 21

Nouvelles technologies et Système d'information

Suite au succès du séminaire sur les nouvelles technologies et leur impact sur le système d'information en octobre dernier, trois nouvelles sessions sont organisées dès le mois de juin prochain. Rendez-vous les **Judis 1er, 15 et 22 Juin de 9h à 17h au SiiH** pour mieux comprendre grâce à des experts les évolutions de la réglementation et les impacts sur les systèmes d'information, les logiciels libres, la technologie IP ou bien encore le réseau régional.

Contact : Martine Skrypczak – Tél : 03 28 55 67 21

L'avis de Pierre Pamart, Directeur du projet établissement, des investissements et des marchés à l'EPSM Lille Métropole qui a participé au séminaire en Octobre dernier.

" Les journées sur les nouvelles technologies de l'information auxquelles j'ai participé m'ont permis d'aborder des sujets essentiels dans l'exercice de la fonction de direction comme des présentations très argumentées sur l'architecture des systèmes et réseaux, l'évolution actuelle et future des équipements dits " nomades ", avec une réflexion sur leur adaptation et leur utilisation dans notre organisation des soins en particulier. Les problèmes de sécurité des systèmes m'ont permis de prendre la mesure de nos responsabilités en la matière. Le thème sur le DMP dossier médical personnel de bien mesurer les enjeux et les conditions de faisabilité " .

Réglementation

Norme Noémie B2: 22 établissements accompagnés

En 2005 et 2006, le Syndicat a accompagné 22 centres hospitaliers dans la mise en place de la télétransmission via B2 de la facturation des dossiers de type CMU et de la rétrocession des médicaments.



Dans le cadre de l'assistance aux établissements, le SiiH a organisé et animé les réunions d'initialisation avec les personnes concernées par ce nouveau type d'échanges : le centre hospitalier, le trésorier payeur ou le receveur et la caisse pivot. L'objectif : mettre en présence les différents acteurs pour définir et planifier les différentes étapes du projet. Au-delà de ces actions sur le terrain, le SiiH a aidé au paramétrage et au suivi des tests pour les filières GAM, Evoluance et Convergence .

Attention cryptage !

Dans le cadre de la T2A, l'utilisation de la nouvelle norme Noémie B2 2005 qui fait l'objet d'un cryptage obligatoire sera applicable à tous les EPS dès le 1er Juillet 2007, pour la facturation individuelle des soins externes aux CPAM et l'envoi des informations concernant la contribution de 1 euro du patient. Les logiciels assurant ce cryptage devront avoir été certifiés par le CNDA (Comité National du Développement et de l'Agrément de l'Assurance Maladie). Pour la plupart de ses adhérents, le SiiH a mis en place fin 2005 une passerelle d'échanges sécurisés via le réseau des EPS. Cette solution est en cours de certification auprès du CNDA.

OCTET

La lettre d'information du SiiH

Edito



Une nouvelle activité prometteuse

Au cours de ces derniers mois, le SiiH a ajouté à son panel d'activités une prestation manifestement très attendue. Le SiiH s'est doté des moyens propres à lui permettre d'assumer sa mission de formation de deux publics distincts.

Premier public : l'ensemble des utilisateurs d'équipement bureautique. 3 agents du SiiH ont été formés pour pouvoir diffuser une formation " généraliste " qui s'adresse à toute personne curieuse de mieux comprendre comment fonctionne l'outil bureautique mis à sa disposition.

L'intérêt ? Comme chacun s'accorde à dire qu'on conduit mieux quand on a acquis quelques notions de mécanique, tout laisse à penser que chacun pourra tirer un meilleur parti de son " ordinateur " s'il en connaît les mécanismes de base. Combien d'appels aux " spécialistes " peut-on éviter si les utilisateurs, mieux informés, sont capable de comprendre l'origine d'un dysfonctionnement et, dans un certain nombre de cas, d'y remédier directement ?

Deuxième population ciblée : les informaticiens eux-mêmes. Le développement rapide des technologies de réseaux risque, si l'on n'y prend pas garde, de laisser pour compte nombre de techniciens qualifiés faute d'avoir pu mettre à niveau leurs connaissances dans un domaine nouveau et très évolutif. Un cycle de formation comportant 4 niveaux apporte les connaissances requises, selon le niveau d'expertise voulu, avec une certification accessible au terme de chaque module.

2 ingénieurs réseaux du SiiH ont passé avec succès les épreuves-tests nécessaires à la validation de leur aptitude à dispenser des formations de qualité dans leur domaine de spécialité. Un premier groupe de 5 stagiaires a été formé en avril. Tous ont réussi les épreuves de validation du 1er niveau. Le prix de l'investissement personnel qu'ils ont dû consentir pour y parvenir ne les a, semble-t-il, pas découragés puisque chacun d'entre eux s'est déclaré volontaire pour se " frotter " aux épreuves de 2ème niveau. Pour en savoir plus sur le contenu de cette formation, rendez-vous sur le site du SiiH <http://www.siih5962.com> à la rubrique " Formation CCNA " .

L'académie régionale de formation aux technologies réseaux est donc aujourd'hui prête à adopter sa vitesse de croisière.

Jean-louis Fruit
Secrétaire Général du SiiH 59/62

En bref

Dialogue compétitif sur le circuit du médicament : suite et fin

L'appel d'offres sur dialogue compétitif pour 5 établissements de la région s'est terminé ce 12 avril avec une commission d'appel d'offres qui a choisi le logiciel Image Pharma de la société INLOG. Le planning prévu a été respecté avec une audition des candidats en Janvier et une visite d'établissements pourvus des différentes solutions en Février.

Le SiiH engage la démarche pour être hébergeur de données de santé

A l'heure où les textes réglementaires sur le sujet sont encore en phase de finalisation, le SiiH a commencé à travailler sur son dossier de candidatures. Ce dernier sera déposé d'ici la fin de l'année.

Agenda

13 Juin : Journée régionale Convergence/Pastel

N'oubliez pas la journée régionale de présentation des évolutions Convergence / Pastel. Rendez-vous Mardi 13 Juin à 14 h 00 à la Faculté de Médecine de Lille (Amphi multi-média).

Renseignements : Domaine Patient SiiH : Brigitte VOYEZ
03 28 55 67 47 ou 48

Zoom sur

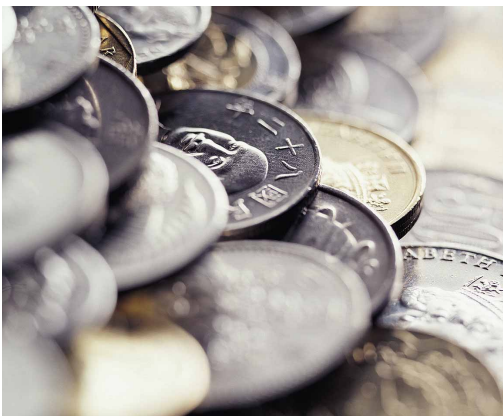
La cellule juridique du SIIH : Groupements d'achats et contractualisation

Depuis sa création, le SIIH, étant tenu au respect des règles applicables aux établissements publics, a mis en place une cellule juridique*. Composée essentiellement d'une personne en lien avec les chefs de projet du Syndicat, son rôle évolue aujourd'hui vers le développement des groupements d'achats. Elle intervient également dans les conventions avec les établissements adhérents ou clients.

En qualité de structure régionale de coopération inter-hospitalière, le Syndicat est amené à coordonner des procédures d'achats mutualisés, dans le cadre spécifique des groupements de commandes. A l'époque du C.R.I.H, le groupement "GACITI" traitait de domaines très divers, des consommables informatiques aux télécommunications. Mais le Code des marchés publics de 2001 puis celui de 2004, ont sensiblement modifié le fonctionnement des groupements d'achats, ce qui a eu pour conséquence la disparition de plusieurs d'entre eux. Si certains groupements continuent de bien fonctionner (ex. groupements d'achat de médicaments), le MINEFI (Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie) considère encore que les groupements de commandes, et la source d'économies possibles qui en découlent, ne sont pas suffisamment utilisés par les acheteurs publics.

L'avenir est aux groupements

Deux types de groupements peuvent être envisagés. Ceux où le coordonnateur organise la procédure d'achat et qui donnent lieu à la passation d'un marché par chacun des membres, et ceux où le coordonnateur est également mandaté pour la signature, la notification et même l'exécution du marché pour le compte des membres du groupement.



Le SIIH a ainsi réalisé les groupements "Réseau régional" de 2004 et "Télécoms" de 2003 et 2006, qui rassemblent de plus en plus d'établissements (jusqu'à 37), les groupements comptant désormais parmi leurs membres des établissements extra régionaux et même des établissements PSPH. De plus, des groupements à plus petite échelle comptant de 2 à 5 établissements membres sont également envisagés dans d'autres domaines : logiciel de gestion du circuit du médicament, serveur d'hémodialyse, réseau de téléimagerie,.... et des groupements mandatant le Syndicat pour l'exécution du marché sont actuellement envisagés.

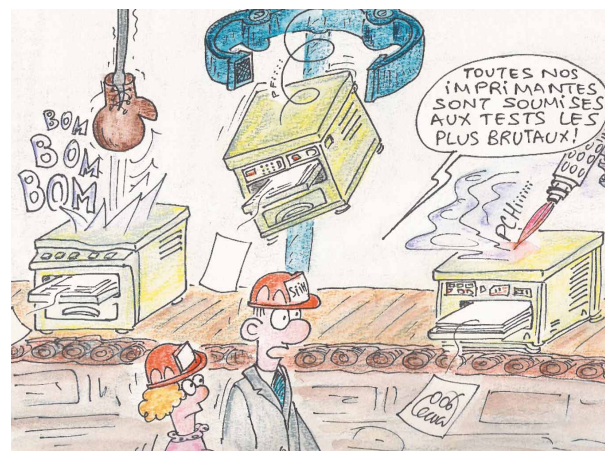
Contractualiser pour plus de clarté

L'objectif du Syndicat est de pouvoir contractualiser avec les établissements pour l'ensemble de ses activités, et ce sur la base de conventions proposées par le SIIH et soumises à l'approbation de la direction de l'établissement. La cellule juridique du SIIH gère cette contractualisation systématique avec les établissements adhérents. Le but poursuivi étant, d'une part, de définir les caractéristiques de la prestation fournie précisant les engagements mutuels du SIIH et de l'établissement (annexe technique) et, d'autre part, de servir de base à une facturation plus transparente.

* Dans un souci constant de mutualisation de moyens, des rapprochements entre le SIIH et le centre de compétences juridiques de Santexcel sont à l'étude.

Action

Réfléchir... Agir... pour une bonne impression !



En décembre dernier, le SIIH a organisé et suivi le remplacement des 49 imprimantes dans les bureaux des entrées et les services d'Urgence du CHRU de Lille. Un parcours de "mise en forme" avant le marathon : remplacer 2500 machines obsolètes dans l'ensemble de l'établissement. Un exercice salutaire pour le SIIH qui lui a permis de mettre au point une méthode utilisable sur tous les autres projets du même type.

Choisir sur catalogue. Trop facile !

Changer un parc de 2500 imprimantes n'est pas si facile qu'il y paraît. L'équipe "gestion des postes de travail" du SIIH prend en charge un premier échantillon (49 machines) qui permettra d'élaborer une méthode tout en répondant rapidement aux besoins prioritaires. Un certain nombre de contraintes techniques, réglementaires, ergonomiques et financières à respecter sont recensées. Des tests techniques, aux tests par les utilisateurs en passant par la gestion de l'appel d'offres et la maintenance du matériel, toutes ces étapes, nécessaires à l'acquisition de modèles adaptés à une utilisation "hors normes", sont soigneusement planifiées.

Etape par étape

L'état des lieux est un préalable indispensable à la bonne appréhension des besoins fonctionnels auxquels devra répondre le parc. Puis vient l'heure du cahier des charges et de la consultation. Suivent des tests techniques réalisés sur des machines mises à disposition par les fournisseurs potentiels pour être violemment malmenées, la robustesse est une qualité essentielle pour des équipements appelés à "cracher" chaque jour des milliers d'étiquettes ! Les machines sont démontées, vérifiées, comparées et mises en fonctionnement des des conditions extrêmes. Les notices d'utilisation sont «épiluchées» et les informations vérifiées. Au terme de cette phase technique, intervient la sélection des équipements à soumettre au choix des utilisateurs qui pourront à leur tour les tester. Feuilles A4, petits ou grands formats d'étiquettes, tout doit être "avalé" sans bourrage, sans surchauffe et à un rythme soutenu. Les conditions d'utilisation et les besoins des services sont évidemment au cœur du cahier des charges. Le SIIH suit toutes ces étapes une à une en lien avec les différents distributeurs et constructeurs.

Changer c'est bien, accompagner c'est mieux

Changer les imprimantes en pensant "utilisateurs" a été le fil conducteur de cette mission. Un "guide de bonnes pratiques" en 12 points, élaboré par l'équipe technique du SIIH et diffusé lors de l'installation pour que les conditions d'utilisation soient optimales et en garantissent la meilleure longévité. Il prévoit notamment que le service d'approvisionnement de l'hôpital soit informé systématiquement des dates d'installation des nouvelles machines afin d'anticiper les commandes de consommables conformes aux préconisations du constructeur et d'éviter toute rupture de stock. Par ailleurs, le centre d'appels du SIIH équipé des différents modèles d'imprimantes, peut reproduire en direct les incidents éventuels et, ainsi dépanner plus rapidement les utilisateurs. L'investissement devrait être amorti en 13 mois en épargnant chaque mois 7 000 euros de frais de réparation. Nul doute que la méthode élaborée sur ce premier échantillon constitue un atout majeur pour la réussite de la phase suivante : le déploiement général.